



SOMMAIRE

	Page
Point 119 de l'ordre du jour :	
Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est (<i>suite</i>).....	881

Président : M. Rüdiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

POINT 119 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la paix, de la stabilité
et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est (*suite*)

1. M. FRELEK (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : En prenant la parole dans ce débat important sur le point qui est maintenant à l'étude, la délégation polonaise est sensible aux intentions réelles qui sous-tendent l'initiative prise par 15 pays d'examiner à la session actuelle de l'Assemblée générale la question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est [A/35/193 et Add.1 et 2].

2. Dans toute la période de l'après guerre, cette région n'a pas connu une seule année de paix. Ses nations ont dû faire de lourds sacrifices, ont connu la destruction et subi des pertes incalculables. En fait, le moment est venu de tourner ces pages terrifiantes et de donner aux peuples de la région toutes les possibilités qu'ils méritent pour une vie pacifique et un progrès dans leur développement.

3. La région dont nous parlons a une grande importance pour la paix mondiale. C'est la raison pour laquelle tous les Etats, et notamment les Nations Unies, dont l'objectif primordial est de construire un édifice de paix, devraient appuyer la cause de son présent et de son avenir pacifiques.

4. La seule façon efficace d'atteindre ce but est de créer les conditions réelles indispensables à la stabilité, à la coopération et aux relations de bon voisinage dans la région. Cela est précisément la lettre et l'esprit des propositions avancées par les trois pays de la région, la République socialiste du Viet Nam, la République démocratique populaire lao et la République populaire du Kampuchea. Si elles sont appliquées, ces propositions franchement très constructives pourront faire sensiblement diminuer les tensions en Asie du Sud-Est. Elles permettraient de surmonter les conflits et d'assurer une stabilisation pacifique de la région.

5. L'appui que nous donnons aux propositions repose sur la tradition bien connue de la Pologne, qui est une

tradition de lutte pour la paix partout dans le monde. Elle repose sur notre appartenance depuis 20 ans aux commissions internationales de contrôle et de surveillance en Indochine. Participant comme nous l'avons fait aux travaux de ces commissions, nous avons été en mesure d'apprendre directement que la condition fondamentale pour la paix dans cette région est la renonciation à l'intervention armée et à l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats. En effet, ce sont précisément les ingérences et les interventions de l'extérieur qui ont abouti aux guerres dans cette partie du monde. Les mêmes tendances apparaissent malheureusement aujourd'hui dans les actes commis contre ces pays par l'hégémonisme du nord, par son emploi de la force et par les menaces continuelles d'avoir de nouveau recours à la force.

6. Aujourd'hui plus que jamais il apparaît que la solution pacifique aux problèmes très épineux de l'Asie du Sud-Est ne peut être fondée que sur le respect de la souveraineté de tous les Etats. La condition indispensable à la création de structures durables de paix et de sécurité dans la région réside dans la reconnaissance du progrès irréversible des transformations socio-économiques dans l'ensemble de l'Indochine, y compris au Kampuchea, et dans la cessation de l'intervention dans les affaires intérieures de ses peuples.

7. Nous ne pouvons que répéter à ce propos que la présence à l'Organisation des Nations Unies du régime inhumain de génocide de Pol Pot, maintenant renversé, et le déni aux représentants authentiques du peuple kampuchéen, la République populaire du Kampuchea, de cette place qui leur revient de droit dans notre organisation sont pour nous inacceptables. Parallèlement, l'exploitation artificielle à l'Organisation des Nations Unies de la prétendue question du Kampuchea vise à détourner l'attention de nos discussions des causes réelles des tensions qui existent en Asie du Sud-Est.

8. L'appui de la Pologne aux propositions dont est saisie l'Assemblée est dû également à notre foi profonde en l'efficacité du dialogue et des négociations. La politique étrangère de la Pologne a toujours été favorable au règlement juste et pacifique des conflits, quelle que soit leur origine géographique. Le communiqué publié cette semaine après la réunion à Varsovie, les 19 et 20 octobre, du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie a de nouveau montré très clairement que « les Etats représentés à la réunion procèdent du fait qu'il est nécessaire d'œuvrer systématiquement en faveur du règlement de tous les problèmes internationaux par des moyens politiques pacifiques, par la voie de négociations, sur la base de l'égalité et du respect des intérêts légitimes de chaque

peuple » [voir A/35/558-S/14231, annexe, par. 2]. C'est dans ce même esprit que mon pays, avec ses alliés socialistes, n'épargne aucun effort pour renforcer la confiance mutuelle en Europe et pour prendre la voie d'un désarmement réel.

9. La réunion la plus récente des Ministres des affaires étrangères à Varsovie a confirmé la ferme volonté des Etats parties au Traité de Varsovie d'enregistrer un progrès réel à la prochaine conférence à Madrid dans la mise en œuvre complète de l'acte final historique de la Conférence d'Helsinki¹. Par-dessus tout, la réunion a réitéré la proposition de convoquer dans la capitale polonaise une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe. Nous sommes convaincus que le renforcement de la paix sur le continent européen est important pour le monde tout entier, car il ne peut que renforcer la paix universelle. C'est pourquoi nous ne saurions trop insister sur notre croyance durable en la détente, qui est la seule option offerte aux peuples du monde, de même que nous nous déclarons de nouveau tout prêts à poursuivre des efforts pour renforcer et approfondir la détente de façon à élargir ce processus à toutes les régions du monde.

10. Nous fondant sur notre expérience européenne, nous croyons fermement que la situation en Asie du Sud-Est peut être résolue au mieux par les Etats mêmes de la région, en d'autres termes par les Etats de l'Indochine et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Ce ne sont que les pays indochinois et les cinq nations de l'Association qui peuvent réellement garantir leur propre sécurité en laissant de côté leurs différends et en promouvant des relations de coopération durable fondées sur la compréhension mutuelle, le respect des intérêts légitimes des uns et des autres et la coexistence pacifique sans ingérence étrangère. Nous sommes heureux de voir que cela est également la teneur principale de la déclaration de la Conférence des Ministres des affaires étrangères du Laos, du Kampuchea et du Viet Nam, qui s'est tenue à Vientiane le 18 juillet dernier [A/33/347-S/14071, annexe I].

11. Les derniers événements en date indiquent que les perspectives de progrès sont prometteuses. La République socialiste du Viet Nam a récemment présenté une proposition en vertu de laquelle, une fois la pression extérieure exercée sur les pays indochinois éliminée, les forces vietnamiennes se retireront du Kampuchea.

12. Le Viet Nam a également dit qu'il était prêt avec la Thaïlande, sur une base de réciprocité, à s'engager au respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun d'eux à l'intérieur des frontières existantes, à mettre fin à tous les actes hostiles, d'un côté comme de l'autre, ainsi qu'à prendre toutes autres mesures pratiques qui permettraient d'atteindre ce but. Compte tenu de la situation le long de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam et le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea discuteront et décideront du retrait d'un certain nombre de troupes vietnamiennes du Kampuchea. Nous pensons que cette évolu-

tion de la situation est très encourageante; en effet, elle ouvre la voie à l'élaboration, par tous les pays concernés, d'une solution politique aux questions de paix, de stabilité et de coopération en Asie du Sud-Est.

13. La délégation polonaise est fondée à penser que les Nations Unies, avec leur autorité morale et politique reconnue, contribueront également, comme elles le doivent, à un retour à la normale de la situation politique dans l'Asie du Sud-Est et à garantir au peuple khmer et à tous les peuples de l'Indochine des conditions extérieures qui leur permettront de se consacrer au développement de leur pays de façon pacifique et sans entraves.

14. Nous sommes fermement convaincus que, si toutes les parties en ont la volonté politique, des conditions objectives existent pour que les pays de l'Indochine et de l'Association construisent une Asie du Sud-Est qui serait une zone de paix, de stabilité et de coopération, et nous pensons qu'ils contribueront ainsi de façon importante à l'établissement de la détente dans le monde.

15. M. DASHTSEREN (Mongolie) [interprétation du russe] : La délégation mongole, de concert avec les délégations d'un certain nombre d'Etats, a pris l'initiative de demander l'inscription, à l'ordre du jour de la session en cours de l'Assemblée générale, de la question intitulée « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est ».

16. Les considérations qui ont inspiré notre délégation pour faire cette demande figurent dans le mémoire explicatif des auteurs de cette proposition [A/35/193 et Add.1 et 2, annexe].

17. Dans mon intervention d'aujourd'hui, j'aimerais présenter quelques considérations supplémentaires pour exposer les motifs qui nous ont poussés à déposer une proposition de ce genre.

18. Je ne pense pas que quelqu'un puisse mettre en cause le caractère actuel et opportun de la question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est. Cette région du monde, et cela depuis plus de 35 ans, reste un foyer dangereux de tension internationale qui menace la paix et la sécurité non seulement des peuples asiatiques, mais également du monde entier. Cette tension se concentre surtout dans la région de la péninsule indochinoise, où les peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea continuent de lutter avec abnégation pour leur liberté, leur indépendance et leur développement sans entraves.

19. La victoire héroïque que le peuple vietnamien a remportée sur la puissante machine militaire de l'impérialisme des Etats-Unis, qui a mis un terme à la guerre la plus longue et la plus sanglante de toutes les guerres qui ont eu lieu depuis la seconde guerre mondiale, la création d'un Viet Nam socialiste uni, la naissance de la République démocratique populaire lao et de la République populaire du Kampuchea représentent une étape nouvelle dans la vie des peuples de l'Indochine permettant d'éteindre un foyer dangereux de guerres dans cette région et sont devenues une condition préalable importante à la consolidation de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Est et dans le monde entier.

¹ Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

20. Cependant, les peuples de l'Indochine ont dû encore une fois s'écarter de leur labeur constructif pacifique pour défendre leurs conquêtes. Les agissements des forces impérialistes et de l'hégémonie, qui n'ont pas renoncé à leur volonté d'agression et d'expansion et qui ne veulent pas accepter les réalités nouvelles, ont aggravé, dans une grande mesure, ces derniers temps, la situation de cette région de l'Asie du Sud-Est.

21. Le Viet Nam socialiste, qui a conquis, grâce à une lutte héroïque et très longue, le droit à son indépendance, est devenu encore une fois la victime d'une agression flagrante, cette fois de la part des expansionnistes de Pékin qui se sont arrogé le droit de donner des « leçons » à d'autres pays et à d'autres peuples par la force des armes. La situation reste tendue par suite des agissements de Pékin à la frontière de la République démocratique populaire lao. La frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande reste une frontière d'une « guerre non déclarée », qui est utilisée pour appuyer les bandes de Pol Pot qui poursuivent leurs provocations armées contre le Kampuchea.

22. De plus, on tente constamment d'internationaliser la situation à la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande et de masquer les véritables agissements des forces impérialistes et d'hégémonie dans ce pays.

23. Une grande campagne politique est menée en ce moment, et c'est à cause de cette campagne — ou grâce à celle-ci — qu'on essaie d'attribuer au Viet Nam socialiste des prétendues « volontés d'agression » contre les pays voisins et de convaincre l'opinion mondiale que la solidarité des trois Etats de l'Indochine représenterait une menace pour les pays de l'Asie du Sud-Est. On ne peut que regretter que quelques pays de cette région se soient laissés engager dans ce tohu-bohu de propagande.

24. Le problème kampuchéen créé de toutes pièces par certains milieux ne sert qu'à camoufler leurs véritables desseins et fait partie de leurs plans d'expansion à long terme en ce qui concerne les pays de l'Asie du Sud-Est.

25. La délégation mongole estime que, dans ces conditions, il faut que tous les pays, surtout les pays de l'Asie du Sud-Est, rassemblent tous leurs efforts afin de réussir à instaurer la paix, la stabilité et la confiance mutuelle dans cette région du monde.

26. C'est pour atteindre ces objectifs que les trois pays de l'Indochine ont pris des initiatives positives, qui se reflètent en particulier dans les documents des réunions récentes des Ministres des affaires étrangères du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et de la République populaire du Kampuchea. Dans ces documents, on propose des mesures telles que la conclusion d'accords bilatéraux sur la non-agression entre les pays de l'Indochine et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la création d'une zone démilitarisée des deux côtés de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande et, jusqu'à ce que cela soit fait, l'obligation de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays à l'intérieur des frontières actuelles, de faire cesser les actes hostiles perpétrés par les uns contre les autres, de ne pas permettre au reste des bandes armées de Pol Pot et d'autres forces réactionnaires

d'utiliser le territoire de la Thaïlande, de cesser de fournir des armes et des aliments à ces bandes, de désarmer ces forces et de les placer dans des camps divers, et d'éliminer les camps de réfugiés des zones frontalières.

27. La République socialiste du Viet Nam a exprimé sans équivoque sa volonté de retirer ses forces armées — qui s'y trouvent à la demande du Conseil populaire révolutionnaire de la République populaire du Kampuchea —, lorsque disparaîtront les causes qui ont motivé leur entrée, c'est-à-dire lorsque cessera la menace au Kampuchea populaire. La preuve de la sincérité de ces intentions est que le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam et le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea sont prêts à discuter et à régler la question du retrait d'une partie des troupes vietnamiennes, avant même la création d'une zone démilitarisée le long de la frontière entre la République populaire du Kampuchea et la Thaïlande.

28. C'est ainsi que nous envisageons le dialogue qui a commencé entre les pays de l'Indochine et les Etats membres de l'Association, grâce aux bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que ces efforts doivent être poursuivis et que ce dialogue se déroulera dans des conditions acceptables à toutes les parties.

29. Compte tenu de la réalité de la situation dans la région de l'Indochine et dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est et de la difficulté de surmonter les divergences existantes qui résultent des profondes différences entre les positions des divers Etats intéressés, les pays de l'Indochine s'efforcent avec diligence de régler de façon pacifique leurs problèmes et d'éviter une aggravation de la situation dans cette région du monde. Les déclarations récentes de la République socialiste du Viet Nam et de la République démocratique populaire lao reflètent de façon convaincante la volonté des Etats de l'Indochine de s'orienter vers la coopération et le dialogue et non pas d'emprunter la voie de l'affrontement et de la tension.

30. La délégation mongole estime qu'il serait particulièrement important, pour réduire la tension dans la région, que les pays intéressés soient prêts à faire preuve de modération et à s'abstenir d'actes qui pourraient aggraver la situation. A notre avis, il faudrait pour ce faire entamer dans les plus brefs délais des négociations en vue de régler les problèmes d'intérêt commun, sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-agression et de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du respect des intérêts communs sans ingérence extérieure. Il serait important que d'autres pays qui ne se trouvent pas dans cette région s'abstiennent eux aussi d'actes qui pourraient aggraver la situation, ce qui constituerait un apport positif à la cause de la stabilité et de la consolidation de la paix dans cette région. Des efforts communs dans ce sens répondraient aux intérêts de tous les pays de l'Asie du Sud-Est, assainiraient le climat et créeraient la confiance mutuelle entre les pays de la région.

31. L'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle positif dans ce domaine très important en aidant

au dialogue entre les pays dans un esprit de coopération positif.

32. La République populaire mongole, étant un pays asiatique, accorde une importance considérable au renforcement de la paix et de la sécurité dans ce grand continent, et notamment en Asie du Sud-Est. Elle a toujours défendu la juste cause des peuples de l'Indochine dans leur lutte contre les desseins agressifs des milieux réactionnaires de l'impérialisme, des forces de l'expansion et de l'hégémonie. Elle a toujours appuyé activement et continuera d'appuyer les peuples de l'Indochine dans leurs efforts inlassables tendant à transformer l'Asie du Sud-Est en une région de paix, de stabilité et de coopération.

33. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je souhaiterais rappeler aux représentants qu'il faudra que je donne la parole aux orateurs dans l'ordre dans lequel ils se sont inscrits sur la liste, à moins qu'ils ne se mettent d'accord entre eux pour changer de place. Je mentionne cela maintenant parce que je vois que certains de ceux qui sont inscrits sur la liste ne sont pas présents dans la salle. Je leur donnerai la parole et s'ils ne sont pas ici, ils passeront en fin de liste.

34. M. DERESSA (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : La question de la paix, de la stabilité et de la coopération au sens le plus large est celle qui est la plus importante pour tous les peuples et gouvernements épris de paix dont les représentants sont rassemblés ici dans cette salle. La paix régionale, la stabilité régionale et la coopération régionale — que ce soit en Afrique, en Asie, dans les Amériques ou en Europe — sont en fait les conditions indispensables à la réalisation de tous nos objectifs communs au niveau global.

35. C'est pourquoi ma délégation s'est vivement félicitée des initiatives de paix des trois pays d'Indochine et c'est pourquoi, par la suite, nous nous sommes joints à eux et à d'autres Etats Membres de l'Organisation pour demander l'inclusion du point intitulé « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est » à l'ordre du jour de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

36. Nous sommes fermement convaincus que toutes les tendances favorables à la réalisation de ces objectifs méritent l'appui et l'encouragement de la communauté internationale. Pour notre part, nous devons donc faire tout ce que nous pourrons pour appuyer les efforts des pays de la région de l'Asie du Sud-Est en vue d'atteindre leurs nobles objectifs de paix, de stabilité et de coopération régionales.

37. Les principes et conditions sur lesquels pourront reposer la paix et la coopération dans une région quelle qu'elle soit ne peuvent être imposés de l'extérieur. Il faut que l'élan parte de l'intérieur de la région et il faut que la volonté politique naisse tout d'abord dans la région. Ce n'est qu'alors qu'une paix juste et durable pourra prévaloir et que nos espoirs communs de détente universelle, de coopération, de paix réelle et de progrès de l'humanité pourront se traduire en réalités.

38. D'après notre propre expérience en Afrique, nous savons que la paix régionale, la stabilité et la coopération requièrent un sentiment de fraternité, de la compréhension, du temps et un effort soutenu de la part de ceux qui sont directement concernés, ainsi que l'encouragement et l'appui de la communauté internationale dans son ensemble. L'intervention extérieure ne peut que saper le processus d'une coopération régionale. C'est pourquoi la communauté internationale peut et doit encourager ce processus de façon positive.

39. C'est dans cet esprit que j'ai demandé la parole ce matin pour exprimer l'appui et la solidarité de l'Ethiopie à ceux qui cherchent réellement la paix en Asie — continent qui, comme le nôtre, a longtemps subi les brutalités impérialistes, l'occupation et les interventions constantes.

40. Les peuples d'Asie du Sud-Est sont victimes depuis trop longtemps de l'agression et de la déstabilisation. Une génération entière d'Indochinois a aspiré à une vie pacifique mais n'a pas pu y parvenir en raison d'ingérences et d'interventions étrangères dans leurs affaires intérieures. La paix et la stabilité sont la condition minimale que demandent ces peuples indochinois qui sont en lutte depuis si longtemps pour mener une vie indépendante, se sentir en sécurité à l'intérieur de leurs frontières nationales et pour développer une fructueuse coopération régionale et entre Etats. Cependant, on leur dénie ce droit de façon flagrante, même en ce moment où souffle un vent d'espoir et de stabilité dans la région.

41. La disparition du régime maintenant défunt de Pol Pot est au nombre de ces facteurs. La délégation éthiopienne considère que ce régime de génocide est l'égal des régimes fascistes d'Hitler et d'Afrique du Sud. Un tel régime ne peut évidemment avoir aucune justification morale ou juridique pour obtenir appui ou respectabilité.

42. Par conséquent, il serait anachronique et ce serait manquer totalement de réalisme que de continuer de vouloir installer un régime qui a subi le discrédit de l'opinion publique mondiale et qui a été désavoué par son peuple à la suite des crimes généralisés qu'il a perpétrés contre lui. Il est très regrettable que la bande de criminels qui a été mise à la porte de son pays par une révolution populaire continue d'occuper le siège du Kampuchea au sein de cette organisation. Nous ne saurions trop souligner ce point. Ma délégation appuie pleinement le nouveau gouvernement révolutionnaire du Kampuchea, seul représentant légitime de ce pays qui souffre depuis si longtemps.

43. Le Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchea, qui est né de l'évolution dialectique de la lutte contre les horreurs causées par Pol Pot et sa clique, est donc le gouvernement qui reflète le souhait réel du peuple de ce pays.

44. Il s'ensuit que ce conseil révolutionnaire peut demander et attendre assistance et aide, sous quelque forme qu'il juge nécessaire, pour se débarrasser des vestiges de la clique de Pol Pot et pour consolider sa liberté nouvellement acquise.

45. Les peuples d'Asie du Sud-Est ont connu un effondrement économique, un bouleversement social et une tragédie humaine auxquels peu d'autres pays au monde ont été confrontés. C'est pourquoi nous demandons instamment à la communauté internationale et aux institutions bénévoles d'augmenter l'assistance humanitaire qu'ils ont donnée au Kampuchea et aux autres pays de la région sans mettre en cause le droit du peuple de choisir son avenir politique.

46. La délégation éthiopienne, qui s'est portée coauteur de la demande d'inscription du point dont nous sommes saisis, se félicite du geste pacifique fait par les trois pays de l'Asie du Sud-Est dans le sens de la paix, de la stabilité et de la coopération dans la région.

47. Nous sommes convaincus que la consolidation de la paix et de la stabilité dans la région ne sera pas favorisée par l'augmentation de la tension mais plutôt par la recherche positive d'une solution visant à faire prévaloir l'entente et la compréhension. C'est dans cet esprit que nous saluons l'initiative de la République socialiste du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et de la République populaire du Kampuchea prise à la conférence de Vientiane concernant la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est.

48. Cette formule de paix, qui a ensuite été présentée comme point de l'ordre du jour de cette assemblée, est assortie de propositions pratiques et constructives pour la paix et la coopération dans cette zone du monde traditionnellement troublée. C'est un défi qui nous est jeté, c'est une occasion qui nous est donnée de respecter la volonté des autres pays de la région de se réunir, discuter, négocier et parvenir à un accord sur la meilleure façon de résoudre les problèmes communs.

49. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : Qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, d'exprimer nos profondes condoléances à la délégation espagnole à la suite de l'explosion tragique qui a eu lieu hier à Ortuella et dont les victimes, en particulier des enfants d'âge scolaire, sont nombreuses.

50. La paix, la stabilité et la coopération au cours des 35 dernières années n'ont pas été le propre de la situation en Asie du Sud-Est. Bien au contraire, cette région est parmi les moins stables dans le monde. La situation a toujours été tendue et explosive dans cette région, et la guerre, l'instabilité et l'affrontement ont porté de grands coups aux peuples qui y vivent.

51. Les causes de cette situation complexe sont connues de tous. Elles ont leur origine dans la politique constante d'agressions menée contre les peuples d'Indochine, dans l'ingérence dans les affaires intérieures de ces Etats, dans la tentative d'aligner la voie de développement choisie par ces peuples sur les conceptions impérialistes et les conceptions chauvines des grandes puissances.

52. On n'a pas oublié les guerres coloniales honteuses menées contre les peuples de l'Asie du Sud-Est au cours desquelles les puissances coloniales ont subi la défaite, dont celle de Dien Bien Phu est un symbole. Parmi les crimes qui ont valeur de symbole, on compte l'agression

des Etats-Unis en Indochine, qui est restée gravée dans la mémoire des peuples après les massacres de Sông Mây. Une grande tragédie a été provoquée par les méfaits de la politique chauvine et de grande puissance des milieux de Pékin qui ont utilisé le régime de génocide de Pol Pot pour transformer le Kampuchea en un tremplin d'expansion, qui ont déchaîné une guerre d'agression contre le Viet Nam et qui, aujourd'hui, essaient d'enfoncer un coin entre les Etats de l'Association et les pays de l'Indochine. On constate de plus en plus clairement que l'alliance néfaste entre l'impérialisme et l'hégémonisme constitue le plus grand obstacle à la coopération positive entre les peuples et les Etats de l'Asie du Sud-Est.

53. Les faits historiques témoignent de la morale de Janus de ceux qui essaient de faire porter aux victimes d'agressions la responsabilité de la situation complexe qui règne actuellement dans la région et qui tentent de semer la haine et la discorde afin de récolter des avantages politiques. Derrière tout cela se dissimule une tentative visant à camoufler les crimes qu'ils ont eux-mêmes commis. En vérité, si la paix ne règne pas en Asie du Sud-Est, la responsabilité n'en incombe pas à ceux qui ont chassé la clique d'assassins et qui, en comptant sur l'aide de leurs amis sûrs, construisent une société nouvelle où il fera bon vivre.

54. La paix, la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est répondent non seulement aux aspirations des peuples et des Etats de la région, elles constituent les préalables pour créer des conditions de vie normale. Chacun sait combien il est difficile de faire les premiers pas dans cette direction.

55. Il y a 10 ans, le 24 octobre 1970, l'Assemblée générale adoptait la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [*résolution 2625 (XXV), annexe*]. Les principes proclamés dans cette déclaration, s'ils étaient appliqués à la situation en Asie du Sud-Est, contribueraient positivement à régler le problème.

56. Dans cette déclaration, l'Assemblée générale proclame que les Etats doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Ce principe, qui exige aussi de s'abstenir d'organiser ou d'encourager l'organisation de forces irrégulières ou de bandes armées, en vue d'incursions sur le territoire d'un autre Etat, ne répond-il pas précisément aux besoins de la région ?

57. Dans cette déclaration, l'Assemblée exige que les Etats règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger. Cela, en fait, ne répond-il pas aux aspirations des peuples de l'Asie du Sud-Est et de tous les autres peuples ?

58. Dans cette déclaration, l'Assemblée énonce le principe relatif au devoir de ne pas intervenir dans les affaires relevant de la compétence nationale d'un Etat,

conformément à la Charte. Si ce principe était strictement respecté par tous les Etats de la région, ne serait-il pas possible de prévenir une aggravation dangereuse des différends qui existent dans la région ?

59. Dans cette déclaration, l'Assemblée stipule qu'il est du devoir des Etats de coopérer les uns avec les autres conformément à la Charte. Ce devoir n'est-il pas le meilleur moyen de parvenir à une compréhension mutuelle, dans le cadre de laquelle on réaliserait des progrès positifs dans un esprit de coopération, de paix et d'amitié ?

60. Enfin, dans cette déclaration, l'Assemblée souligne le principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, ainsi que le principe de l'égalité souveraine des Etats. N'est-ce pas là le moyen de trouver une proposition susceptible d'aider à surmonter les problèmes qui existent en Asie du Sud-Est, si l'on veut que cette solution soit sérieuse et positive ?

61. Dans un esprit propre à faciliter l'application de ces principes de coexistence pacifique, les Etats d'Indochine, lors de la Conférence des Ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Vientiane, le 18 juillet dernier, ont présenté des propositions constructives visant à trouver une solution, par le biais de négociations, aux problèmes qui existent en Asie du Sud-Est.

62. Dans une déclaration qui a suivi cette conférence, le Laos, le Kampuchea et le Viet Nam ont réaffirmé

« leur désir d'établir, avec les autres pays de l'Asie du Sud-Est, des relations durables d'amitié et de coopération fondées sur le principe du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du régime politique, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du règlement des différends par des négociations pacifiques » [voir A/35/347-S/14071, annexe I].

63. Cette position, qui se fonde sur le sens des responsabilités, offre suffisamment de possibilités pour faciliter l'amorce de négociations bénéfiques à tous les pays intéressés, même si des divergences d'opinions se font jour sur les raisons qui nuisent à la stabilité en Asie du Sud-Est.

64. Les représentants des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont à leur tour, dans une discussion générale, exprimé la volonté de leur pays d'aboutir à la paix et à la détente dans cette région. Mais comment instaurer la paix si ce n'est au moyen de négociations, d'accords et de coordination entre les principaux groupes d'Etats de cette région du monde ? Je songe notamment à la zone frontalière entre la République populaire du Kampuchea et la Thaïlande. Il ne fait aucun doute que les provocations militaires auxquelles recourent les milieux impérialistes et hégémonistes contre le Kampuchea, le Viet Nam et le Laos visent également leurs voisins. En fin de compte, celui qui jouera la carte chinoise restera sans atout en main.

65. La République démocratique allemande fait sienne toute l'idée susceptible de rapprocher les peuples et les gouvernements des pays de l'Asie du Sud-Est de l'objectif de paix, de stabilité et de coopération. Cette idée

s'inspire du fait que la paix générale sera d'autant plus stable qu'elle se fondera sur des bases solides dans toutes les régions du monde. En tant que pays du continent européen qui se doit de respecter l'Acte final d'Helsinki, la République démocratique allemande a coopéré activement en vue de parvenir à une coexistence fructueuse. Il est généralement reconnu que le processus de la détente en Europe a été suivi de résultats positifs dans le monde entier. Pourquoi d'autres régions ne pourraient-elles pas à leur tour en venir à des résultats aussi positifs ?

66. Mon gouvernement est disposé à contribuer à la réalisation de cet objectif. Dans le préambule du Traité d'amitié et de coopération entre la République démocratique allemande et la République populaire du Kampuchea, signé à Berlin le 18 mars 1980, il est dit qu'il faut

« coopérer en vue de continuer de renforcer la paix et la sécurité en Europe, en Asie et dans le monde entier, et de contribuer au développement et à l'élargissement des relations entre les Etats, quels que soient leurs systèmes sociaux, en se fondant sur les principes de la coexistence pacifique, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ».

67. Les pays de l'Asie du Sud-Est, comme tous les autres pays du monde, ont besoin de vivre dans un climat de paix, de détente, de stabilité et de coopération, et cela sur un pied d'égalité. Ils doivent être à l'abri de toute menace d'agression et de la politique expansionniste d'ingérence et de violation de leur souveraineté nationale. Nous devons donc participer à l'établissement de ces conditions qui contribueront à l'instauration d'une paix universelle et de la sécurité internationale.

68. M. ZAINAL ABIDIN (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Le point 119 de l'ordre du jour qui a trait à la paix, à la stabilité et à la coopération en Asie du Sud-Est est, de par sa nature même, un sujet très vaste. Inévitablement, il affecte chaque aspect de notre vie quotidienne dans la région; il s'applique à nos activités politiques, économiques, sociales et culturelles et à nos traditions et croyances respectives. Il porte rétrospectivement sur notre environnement passé et nos expériences historiques. Il intéresse nos idéaux et nos aspirations et il a des conséquences directes sur notre bien-être et sur la destinée des générations qui nous succéderont. La tâche vitale à laquelle doivent s'attaquer les peuples de l'Asie du Sud-Est est donc extrêmement complexe et présente de nombreuses facettes.

69. Si nous jetions un coup d'œil rapide en arrière, dans les recoins de l'histoire des pays de la région connue maintenant sous le nom d'Asie du Sud-Est, nous verrions que depuis des temps immémoriaux la région a été marquée par des vagues successives d'immigrants originaires de l'Asie centrale. Au cours des siècles, cette région est devenue le carrefour de civilisations, incorporant en elle des cultures et des civilisations diverses. Dans l'histoire récente, à l'instar de la plupart des pays d'Afrique et d'Amérique latine, la région a été soumise à la domination coloniale de plusieurs puissances coloniales. Ce n'est qu'après la fin de la seconde guerre mondiale que le mouvement vers l'indépendance a vrai-

ment commencé et pris de l'élan. Aujourd'hui, à quelques exceptions près, la plupart d'entre nous sommes libres et maîtres de nos terres et de nos destins respectifs.

70. Mais les facteurs qui ont provoqué la première vague d'immigrants, la multitude d'influences et la colonisation de la région par les puissances coloniales restent inchangés. L'Asie du Sud-Est, avec son vaste potentiel de ressources naturelles et sa superficie plus grande que celle de l'Europe, revêt une importance stratégique importante de par sa situation. Depuis la seconde guerre mondiale, la région, dans son ensemble, n'a donc pas connu la paix. L'évolution des événements dans la région se caractérise par les troubles et la turbulence. L'Asie du Sud-Est est rapidement devenue la scène des conflits entre les superpuissances. Des millions de personnes ont perdu la vie et leurs biens; notre jeunesse, pendant quelques générations, a grandi dans une atmosphère de guerre et de conflits. Chacun de nous avait choisi la voie qui lui semblait la meilleure pour assurer son intégrité et sa sécurité.

71. Notre indépendance ne s'est donc pas accompagnée d'une confiance et d'une sécurité suffisantes. Tout comme à l'époque coloniale, où les frontières étaient tracées commodément selon les événements survenus ailleurs en Europe, nous avons continué d'être divisés et sommes devenus, consciemment ou inconsciemment, les instruments de jeux politiques globaux et de stratégies globales dont les plans étaient arrêtés ailleurs. Nos perspectives restaient limitées à nos besoins individuels et nationaux, ce qui provoquait le soupçon et la méfiance réciproques. Nous ne pouvions pas trouver de solutions à nos problèmes intrarégionaux et, partant, la voie était ouverte à l'ingérence de puissances extérieures à la région. Nous aurions dû nous rendre compte que c'est partiellement en raison de notre propre faiblesse que nous étions devenus victimes de guerres ou parties à des guerres ou à des affrontements que les grandes puissances ne pouvaient plus se permettre de mener les unes contre les autres.

72. Le fait que le point 119 soit soumis à l'examen de la présente session de l'Assemblée générale témoigne de la prise de conscience croissante de la nécessité urgente de trouver des réponses à ces problèmes régionaux. Depuis la fin des années 60, nous, au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, sommes parvenus à un certain nombre de conclusions fondamentales. Il est impérieux d'adopter une approche régionale pour faire face à notre avenir commun; de toute évidence, il importe que nous harmonisions nos intérêts nationaux respectifs avec nos aspirations régionales communes; il est urgent d'accroître la confiance mutuelle entre les nations de la région pour garantir ainsi notre souveraineté, notre intégrité, ainsi que la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de la région. L'élément fondamental dans cette approche est que tous reconnaissent que la sécurité régionale coïncide avec notre sécurité nationale et que la sécurité de la région, dans son ensemble, non seulement est indivisible, mais ne saurait être envisagée partiellement ni réalisée dans un secteur seulement de la région sans que cela provoque un déséquilibre et l'incertitude dans le reste de la région.

73. C'est compte tenu de tous ces éléments que l'Association a été créée, et depuis lors nous avons patiemment construit petit à petit l'infrastructure sociale et économique nécessaire qui, en fin de compte, aboutira à une communauté des nations de l'Asie du Sud-Est vraiment cohésive, non seulement stable et économiquement prospère, mais également assez forte pour empêcher à jamais notre région de devenir, une fois encore, le théâtre naturel de la rivalité stratégique des grandes puissances.

74. Dès le début, nous avons pris conscience que nous devions commencer par faire régner l'ordre chez nous, si je puis m'exprimer ainsi, et par nous mettre d'accord sur l'objectif commun à atteindre. Après de sérieuses consultations entre nous, nous avons publié, le 27 novembre 1971, une déclaration² énonçant la voie politique que nous, pays de l'Association, et, nous l'espérons, d'autres pays de l'Asie du Sud-Est choisiraient de suivre dans les années à venir. La déclaration publiée à l'issue de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de l'Association, tenue à Kuala Lumpur, souligne l'engagement pris par tous les pays de l'Association d'œuvrer à la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est, une zone exempte de toute forme d'ingérence de la part des puissances extérieures. C'est ainsi que nous espérons diminuer la tension internationale et établir une paix juste et durable et la sécurité dans la région, ce qui permettra d'assurer le progrès et la prospérité de tous.

75. Nous savons qu'inévitablement l'application de cette déclaration représente un processus d'ajustement qui prendra longtemps. Ce processus devra comporter deux éléments se complétant mutuellement. C'est pourquoi nous avons déjà commencé par établir des lignes directrices pour les relations interétats entre pays de la région de façon à assurer que les normes appropriées soient respectées dans nos contacts interrégionaux et à promouvoir la confiance mutuelle parmi nous. Ces lignes directrices sont les suivantes : premièrement, le respect de la Charte des Nations Unies, de la déclaration sur la promotion de la paix et de la coopération mondiale, de la Conférence de Bandung de 1955, de la Déclaration de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, signée à Bangkok le 8 août 1967, et de la Déclaration de Kuala Lumpur de 1971; deuxièmement, le respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'égalité, de l'intégrité territoriale et de l'identité nationale de toutes les nations à l'intérieur et à l'extérieur de la zone; troisièmement, le droit de chaque Etat de mener sa vie nationale à l'abri de l'ingérence extérieure, de la subversion ou de la coercition; quatrièmement, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats de la zone; cinquièmement, s'abstenir d'inciter ou de consentir à l'intervention de puissances extérieures dans les affaires nationales ou régionales des Etats de la zone; sixièmement, le règlement des différends par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies; septièmement, renoncer à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations intérieures; huitièmement, s'abstenir d'employer les forces armées dans quelque but que ce soit dans les relations internationales.

² Document A/C.1/1019.

les, à moins qu'il ne s'agisse d'autodéfense individuelle ou collective, conformément à la Charte des Nations Unies; neuvièmement, s'abstenir de participer à tout conflit de puissances à l'extérieur de la zone ou à tout accord qui serait incompatible avec les objectifs de la zone; dixièmement, l'absence de bases militaires étrangères sur les territoires des Etats de la zone; onzièmement, l'interdiction d'utiliser, de stocker, de passer ou d'essayer des armes nucléaires et leurs composantes à l'intérieur de la zone; douzièmement, le droit de commercer librement avec tout pays ou toute institution internationale, quelle que soit la différence des systèmes sociopolitiques; treizièmement, le droit de recevoir librement de l'aide afin de renforcer les structures nationales, sauf lorsque l'aide est assortie de conditions incompatibles avec les objectifs de la zone; et quatorzièmement, une coopération régionale efficace entre les Etats de la zone.

76. Nous avons également ébauché des lignes directrices qui devraient régir les relations des puissances extrarégionales avec nous. Ce sont les suivantes : premièrement, respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la neutralité des Etats de la zone; deuxièmement, respect du droit des Etats de la zone de mener leur existence nationale à l'abri de l'ingérence extérieure, de la subversion ou de la coercition; troisièmement, s'abstenir d'intervenir dans les affaires nationales ou régionales des Etats de la zone; quatrièmement, règlement de leurs différends avec les Etats de la zone par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies; cinquièmement, s'abstenir de rechercher tout accord avec les Etats de la zone qui serait incompatible avec les objectifs de la zone; sixièmement, s'abstenir d'établir de nouveaux pactes militaires ou de nouvelles bases militaires dans la zone et éliminer progressivement ceux qui existent; septièmement, s'abstenir d'utiliser, de stocker, de passer ou d'essayer des armes nucléaires et leurs composantes à l'intérieur de la zone; huitièmement, respect du droit des Etats de la zone d'exercer librement des échanges commerciaux avec tout pays ou institution internationale; neuvièmement, respect du droit des Etats de la zone de recevoir librement de l'aide pour renforcer les structures nationales; et dixièmement, s'abstenir d'attacher des conditions incompatibles avec les objectifs de la zone à toute assistance que les puissances extrarégionales pourraient accorder aux Etats de la zone.

77. Nous pensons que ces directives fourniront le cadre nécessaire aux relations pacifiques entre tous les Etats de la région, garantissant en même temps les intérêts légitimes des puissances extérieures vis-à-vis des pays de la région. Elles visent à réglementer le rôle de ces puissances dans la région de façon qu'il soit compatible avec nos intérêts nationaux et régionaux respectifs. L'objectif global est clair : assurer à l'Asie du Sud-Est la paix et la stabilité permettant l'éclosion de la coopération servant les intérêts mutuels.

78. Au cours des années qui se sont écoulées depuis la déclaration de Kuala Lumpur, nous avons expliqué la notion de zone de paix, de liberté et de neutralité à la communauté internationale. Nous sommes encouragés de voir l'appui que la communauté internationale a

donné à cette idée. A la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Georgetown du 8 au 12 août 1973, la Déclaration de Kuala Lumpur a été saluée comme un événement positif et tous les Etats ont été engagés à en respecter les objectifs. L'année suivante, un appui supplémentaire lui a été donné lorsque les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunis à leur quatrième Conférence, à Alger, du 5 au 9 septembre 1972, l'ont faite leur. Les efforts des pays de l'Association à cet égard ont également reçu l'appui de la République populaire de Chine et de l'Inde. En juillet 1979, le Viet Nam a manifesté son intérêt pour des consultations avec les pays de l'Asie du Sud-Est en vue de faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, d'indépendance, de neutralité, de stabilité et de prospérité.

79. Il est clair que la question de la paix et de la stabilité dans la région de l'Asie du Sud-Est retient, depuis ces 10 dernières années, l'attention de mon pays et des autres membres de l'Association, car nous sommes convaincus que le progrès, le développement et la coopération mutuelle ne sont possibles que si la paix règne. La Malaisie, petit pays en développement, poursuit une politique vigoureuse de développement économique afin d'élever le niveau de vie de son peuple. Il en est de même de ses autres partenaires de l'Association. Pour arriver à cette fin, il faut que la paix règne non seulement dans nos pays respectifs, mais aussi dans tous les autres pays de la région. Nous espérons voir bientôt revenir des conditions de paix en Indochine, afin que le Viet Nam, le Laos et le Kampuchea, qui ont été ravagés pendant des années par la guerre, puissent reconstruire et redresser leur économie, afin que leurs peuples, qui souffrent depuis si longtemps, puissent profiter des avantages de la paix et du progrès, tout comme les autres peuples de la région. Au sein de l'Association, nous entrevoyons de grandes possibilités de coopération mutuelle avec nos autres voisins de l'Asie du Sud-Est si une paix durable est instaurée. Nous avons beaucoup à apprendre et à recevoir les uns des autres. Mais la paix régionale ne sera possible que si tous les pays de la région respectent les mêmes règles du jeu. Les lignes directrices dont je parlais plus haut fourniraient les règles du jeu en question pour nous, en Asie du Sud-Est.

80. Comme la notion de zone de paix, de liberté et de neutralité touche tous les Etats de la région, il n'est que naturel que cette idée soit discutée et acceptée par tous. C'est dans cet esprit que les chefs de gouvernement de l'Association, en 1977, ont demandé que des consultations aient lieu avec la Birmanie, le Kampuchea, le Laos et le Viet Nam afin d'obtenir l'accord de ces pays sur cette notion de zone de paix. Les dialogues ont été entamés avec ces pays, ce qui a été pour nous une source d'espoir et d'optimisme. Toutefois, cet espoir n'a pas duré, à cause de l'intervention vietnamienne dans les affaires intérieures du Kampuchea, à la fin de 1978. La communauté internationale avait déclaré alors que cette ingérence dans les affaires d'un pays souverain était inacceptable. Le conflit au Kampuchea a troublé l'atmosphère. C'est un pas en arrière dans la voie des efforts que nous faisons pour réaliser notre objectif commun : faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix. C'est une violation du principe fondamental sur lequel

pourrait vraiment reposer notre avenir commun. Dans l'intérêt de tous les pays de la région, nous ne pouvons donc accepter de compromis sur ce principe vital sans créer un précédent qui finirait par nuire à chacun d'entre nous et mettre en danger le bien-être national de tous. C'est là une aberration qu'il nous faut corriger pour pouvoir aller de l'avant. Nous ne pouvons pas simplement la faire disparaître d'un coup de plume.

81. Voilà quel est notre point de vue en ce qui concerne l'Asie du Sud-Est et nous considérons que la paix au Kampuchea en est un élément essentiel. Dès le début de 1979, l'Association a fait une série d'efforts pour résoudre le problème. Des discussions ont eu lieu et des visites ont été organisées à Hanoï et ailleurs. Tout cela a été en pure perte. L'Association ne peut pas exercer toute la pression qu'elle voudrait car elle n'est pas partie au différend. Nous sommes simplement des pays qui se sentent concernés, des pays qu'inquiète le caractère explosif de la situation au Kampuchea et son débordement sur la Thaïlande, des pays surtout qui ont à cœur de voir s'instaurer dès maintenant et une fois pour toutes la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Est.

82. Pour toutes ces raisons, nous sommes reconnaissants que la communauté internationale ait, une fois encore, dans le projet de résolution A/35/L.2, repris à son compte notre opinion. Nous nous sentons renforcés dans notre conviction que la voie que nous avons choisie en ce qui concerne la région est la bonne voie, celle de la raison. Nous voyons dans le fait qu'on s'est rallié à notre opinion une reconnaissance de nos efforts visant à trouver une solution au problème du Kampuchea qui nous paraît être la condition *sine qua non* de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est. C'est pourquoi nous ne nous laisserons jamais d'engager le Viet Nam, dont la coopération nous est nécessaire et dont les forces sont actuellement au Kampuchea, à respecter l'appel que lui a lancé la communauté internationale et à participer aux efforts des Nations Unies pour rétablir la paix et la stabilité dont nous avons tous besoin en Asie du Sud-Est. Ma délégation assure le Viet Nam et le Laos de sa bonne volonté et de sa sincérité; nous souhaitons réellement travailler ensemble à la recherche de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est. Mais nos efforts ne peuvent aboutir que si la cause du conflit actuel au Kampuchea — qui fait partie intégrante de l'Asie du Sud-Est — est éliminée. Toute tentative faite pour dissimuler le problème ne fera qu'amener des problèmes plus importants dans la région. Par conséquent, la solution du problème au Kampuchea va de pair avec la perspective prometteuse d'une atmosphère meilleure dans laquelle la confiance entre les pays de l'Asie du Sud-Est — ingrédient nécessaire à la paix, à la stabilité et à la coopération — pourrait s'épanouir.

83. Ces dernières semaines, ma délégation, dans un esprit de bonne volonté et de bon voisinage, a entamé des discussions avec les délégations du Viet Nam et du Laos afin de trouver des terrains d'entente sur la question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est. Ces consultations ont certes été utiles, mais elles ne nous ont pas permis de rapprocher nos points de vue sur cette question essentielle. Il faut

remarquer que, dès l'apparition de l'incident du Kampuchea, les Nations Unies ont lancé de nombreux appels; d'autre part, nos résolutions collectives sont bien connues. Si l'Assemblée générale n'évoquait pas, à propos de ce point, ses propres appels et recommandations antérieurs, sous prétexte que la question concerne l'Asie du Sud-Est et que c'est aux pays de l'Asie du Sud-Est eux-mêmes de la résoudre, ce serait un affront pour les efforts qu'ont déjà faits les Nations Unies. Cela équivaudrait à demander à cette assemblée d'ignorer ses propres résolutions.

84. Nous ne pouvons donc pas nous y associer. Mais nous pouvons assurer nos collègues du Viet Nam et du Laos que nous poursuivons des idéaux et des objectifs élevés; nous voulons continuer le dialogue et nous espérons parvenir à travailler avec eux à la réalisation d'un objectif commun dans notre région. Nous nous engageons dans cette voie résolument, car nous sommes convaincus qu'en Asie du Sud-Est nous n'avons pas d'autre choix.

85. Pour conclure, puis-je réitérer notre inquiétude, comme l'a déjà fait notre ministre des affaires étrangères, face à la tendance croissante des grandes puissances à non seulement employer elles-mêmes la force lorsque la situation le leur permet, mais aussi à encourager de façon plus ou moins déguisée les autres à faire la guerre. Nous craignons, nous les nations petites et non alignées, de nous voir réduire à l'état de pions dans la partie que jouent les puissants rivaux, partie dans laquelle les affrontements entre les joueurs n'auraient lieu qu'à la périphérie.

86. C'est pourquoi nous leur lançons un appel pour qu'ils fassent preuve de retenue et se montrent à la hauteur des responsabilités qu'ils ont en tant que grandes puissances; nous leur demandons d'épargner à des régions comme l'Asie du Sud-Est de tels conflits. Nous ne sommes pas de taille à résister à la force des arsenaux modernes. Notre seule défense réside dans la cohésion régionale qui doit être assez efficace pour constituer une force de dissuasion suffisante pour que nous ne nous laissions entraîner dans des conflits. Et c'est, animés du souci de réaliser cette coopération régionale que nous persévérons.

87. M. KOH (Singapour) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours de ces derniers jours, ma délégation a parlé des pouvoirs du Kampuchea démocratique et de la situation dans ce pays. Aussi avais-je décidé de ne pas intervenir à propos du point 119 de l'ordre du jour pour ne pas abuser de la patience de mes collègues. Cependant, je voudrais maintenant faire quelques brèves observations à ce sujet pour deux raisons. Premièrement, je voudrais éviter de donner à mes collègues du Viet Nam et du Laos l'impression que ma délégation boycotte l'examen de cette question. Deuxièmement, je ne voulais pas laisser entendre que mon pays ne souhaitait pas autant que le Viet Nam et le Laos la paix, la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est.

88. La guerre du Viet Nam s'est terminée en 1975. Pour la première fois depuis plus de trois décennies, les canons s'étaient tus et les pays de la région de l'Asie du

Sud-Est espéraient vivre ensemble dans la paix. Grâce à un échange de visites des dirigeants des pays de la région et grâce à d'autres mesures propres à créer la confiance, les relations entre les pays de la région se sont constamment améliorées et les sentiments de méfiance et de suspicion se sont petit à petit estompés.

89. Les espoirs pour une paix continue dans la région se sont effondrés cependant lorsque, en décembre 1978, le Viet Nam a envahi et occupé le Kampuchea. Depuis, les hostilités armées entre les forces vietnamiennes et les Kampuchéens se sont poursuivies. Par suite de cela, un grand nombre de Kampuchéens ont été forcés de fuir en Thaïlande et dans d'autres pays voisins pour rechercher sécurité et refuge et pour échapper à la mort, à la faim et aux maladies.

90. Les combats au Kampuchea ont créé un état de tension très vive en Asie du Sud-Est. L'intégrité territoriale de la Thaïlande a été violée à plusieurs reprises par les incursions armées des forces vietnamiennes, notamment en juin de cette année. Le gros des 200 000 militaires vietnamiens au Kampuchea, qui sont concentrés près de la frontière Thaïlande-Kampuchea, crée une menace à la sécurité de la Thaïlande. La poursuite du conflit au Kampuchea a également mené à l'ingérence de puissances étrangères dans les affaires de la région.

91. Pour ces raisons, il faut absolument que nous trouvions une solution juste et durable au conflit du Kampuchea si nous voulons que la paix et la stabilité soient rétablies dans notre région. A cette fin, les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, avec 25 autres pays, ont proposé la convocation d'une conférence internationale pour résoudre le conflit au Kampuchea [A/35/L.2/Rev.1 et Rev.1/Add.1]. Cette proposition a été adoptée par l'Assemblée générale par 97 voix en faveur, le 22 octobre 1980 [résolution 35/6].

92. Si le Viet Nam est sincère et veut favoriser la paix, la stabilité et la coopération dans l'Asie du Sud-Est, il doit entendre la voix de la communauté internationale et accepter de s'asseoir à la table de conférence. Si, en revanche, le Viet Nam persiste dans sa politique actuelle en prétendant que ce qu'il a fait grâce à la force militaire au Kampuchea — contrairement à la Charte de notre organisation et contrairement aux droits des nations — est non négociable et irréversible, alors nous sommes forcés de conclure que le Viet Nam ne souhaite pas sincèrement favoriser la cause de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est et que le point 119 de l'ordre du jour n'est rien d'autre qu'une opération de relations publiques.

93. M. AL-ELFI (Yémen démocratique) [interprétation de l'arabe] : L'inscription de la question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est à l'ordre du jour de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale représente en soi l'un des facteurs positifs de la participation de la communauté internationale et des autres Etats de la région de l'Asie du Sud-Est dans les efforts constructifs qui sont poursuivis par les pays de l'Indochine afin de créer un climat favorable à la réduction de la tension dans le Sud-Est asiatique et d'empêcher la détérioration de la situation dans ce pays.

La situation dans le Sud-Est asiatique est tendue et explosive, ce qui inquiète les Etats de la région et toutes les forces éprises de paix et de liberté dans le monde.

94. Les peuples de l'Indochine, du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea populaire, qui ont eu à souffrir du fléau de la guerre impérialiste et d'agression pendant les quatre dernières décennies et ont dû faire les sacrifices les plus grands afin d'obtenir leur indépendance et leur liberté, la paix et la stabilité — conditions *sine qua non* pour reconstruire leurs pays, qui ont été détruits par la guerre, et pour répondre à leurs vœux qu'il soit mis fin à l'affrontement militaire entre les pays de la région —, sont encore victimes des tentatives de l'impérialisme et de ses agents qui essaient d'empêcher les Etats de l'Indochine de mettre fin à la destruction occasionnée par la guerre impérialiste et d'agression, et d'ourdir des complots pour entretenir la tension et les guerres régionales en Indochine et en Asie du Sud-Est, entravant ainsi les efforts des peuples de cette région pour en faire une zone de paix, de stabilité et de coopération. On en trouve la preuve la plus flagrante dans le fait que l'on a privé le gouvernement légal de la République populaire du Kampuchea de son siège légitime à l'Organisation des Nations Unies et que l'on y a maintenu les représentants de Pol Pot qui ont été chassés par le peuple et qui ne représentent qu'eux-mêmes et les intérêts impérialistes. Une autre preuve en est dans l'entêtement que l'on met à vouloir discuter de ce que l'on appelle « la situation au Kampuchea » sans l'approbation du Conseil populaire révolutionnaire qui est le seul représentant légitime du peuple du Kampuchea.

95. La situation dans l'Asie du Sud-Est est extrêmement complexe. Ce qui la rend encore plus complexe, c'est l'intervention extérieure dans la région. Il faut que les Etats de la région assument conjointement leurs responsabilités afin de mettre fin à la détérioration de cette situation. L'intérêt commun de tous les Etats de la région — et notamment celui de la paix et de la stabilité — nécessite que ces Etats, nonobstant leurs différends, aient recours au dialogue entre eux afin de mettre fin à la situation d'affrontement actuelle. Il est normal que ce dialogue ne puisse être réalisé si l'on ne s'abstient pas de toute action qui mènerait à une détérioration de la situation et si l'on ne crée pas les conditions nécessaires pour régler d'urgence les différends qui existent dans la région.

96. En outre, il faut mettre fin à l'intervention extérieure et œuvrer en vue d'établir une zone de paix, de stabilité et de coopération dans l'Asie du Sud-Est. Pour réaliser cela, il faut une meilleure compréhension mutuelle; il faut aussi qu'il y ait un respect mutuel des intérêts des pays d'Indochine d'un côté et des autres pays de l'Asie du Sud-Est de l'autre. Il faut respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque Etat ainsi que les principes de non-agression et de non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats. Le respect mutuel, la coopération et la coexistence pacifique doivent être réalisés sur un pied d'égalité. Il faut aussi mener des négociations bilatérales ou multilatérales pour discuter les principes et les formes nécessaires pour régler les problèmes communs et arriver à un accord à leur sujet.

97. Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés par la République socialiste du Viet Nam tendant à créer des conditions favorables pour améliorer les relations entre les Etats de l'Indochine et les autres Etats de l'Asie du Sud-Est. Les visites qui ont été effectuées par le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam dans les Etats de la région pour réaliser cet objectif et diminuer la tension qui règne dans la région sont des mesures dont nous nous félicitons. Ces mesures doivent nous faire comprendre que les Etats de l'Indochine ont intérêt à ce que la paix soit instaurée dans la région, une paix dont ils ont été privés depuis longtemps et pour laquelle ils ont accepté de faire les plus grands sacrifices.

98. Nous appuyons également les propositions constructives contenues dans la déclaration de la Conférence des Ministres des affaires étrangères du Laos, du Kampuchea et du Viet Nam, qui a eu lieu à Vientiane le 18 juillet 1980 [A/35/347-S/14071, annexe I]. Ces propositions représentent des mesures pratiques en vue de stabiliser la situation en Asie du Sud-Est, dans le cadre d'un programme tenant compte des intérêts de tous les Etats de la région et du fait que les Etats de l'Indochine sont prêts à signer des traités bilatéraux et multilatéraux avec les Etats voisins de la région du Sud-Est asiatique, traités qui contiendraient les principes de non-agression, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et de non-utilisation de leurs territoires contre toutes les parties concernées. Ces Etats sont prêts aussi à établir une zone de paix et de stabilité dans l'Asie du Sud-Est et à régler leurs différends par des moyens pacifiques.

99. A cet égard, nous saluons également la nouvelle initiative présentée dernièrement par le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, avec l'approbation du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea, afin que soient retirées une partie des forces vietnamiennes du Kampuchea.

100. L'instauration de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est ne pourra être réalisée que si les pays de la région coopèrent avec les pays de l'Indochine afin de trouver des solutions positives qui répondraient aux aspirations de leurs peuples. Nous sommes convaincus que si les Etats de la région font preuve de bonne volonté, si leurs intérêts mutuels sont pris en considération sur une base d'égalité, si les autres pays accordent leur participation de façon positive et constructive et cessent toute action pouvant porter préjudice aux efforts des Etats concernés, il sera alors possible de surmonter les difficultés et les obstacles et de parvenir à des résultats fructueux répondant aux aspirations des peuples de la région qui veulent que soient instaurées la paix, la stabilité et des relations de coopération en Asie du Sud-Est.

101. M. KASEMSRI (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Hier [45^e séance], nous avons tous entendu les déclarations de deux délégations de l'Asie du Sud-Est, la République démocratique populaire lao et la République socialiste du Viet Nam. Aujourd'hui, ma délégation voudrait présenter la position de mon pays, la Thaïlande, qui est intéressé au même titre que les pays

susmentionnés à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région.

102. Au cours des quelques derniers jours, notre assemblée a déjà examiné la question du Kampuchea tant en ce qui concerne le fond que la procédure, et nous sommes tous conscients du fait que le Kampuchea est aussi situé en Asie du Sud-Est. Les votes intervenus sur la question démontrent avec force quel est le jugement de la communauté internationale, notamment sur la nécessité de trouver une solution pacifique au problème grâce à la convocation d'une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il est regrettable que les deux pays de l'Asie du Sud-Est aient repoussé cette voie, qui bénéficie de l'appui de la vaste majorité des Etats Membres de l'ONU. Ils ont ainsi perdu beaucoup de leur crédibilité à notre assemblée.

103. C'est un fait bien connu que les pays de l'Asie du Sud-Est, avant 1979, s'acheminaient de façon satisfaisante vers une nouvelle époque de relations de bon voisinage et de coopération amicale. La chronologie des événements, énoncée hier par la délégation du Viet Nam, indique que, au cours de l'année 1978, un grand progrès a été réalisé à cet égard, dont les deux parties peuvent se prévaloir. L'atmosphère était, à l'époque, à l'optimisme mais, malheureusement, cela n'a pas duré. Peu après, et bien que le Viet Nam ait assuré les autres gouvernements de l'Asie du Sud-Est qu'il ne le ferait pas, il a décidé d'imposer sa volonté au Kampuchea au moyen d'une invasion massive et de l'occupation militaire de ce pays de l'Asie du Sud-Est. La chronologie des événements depuis la prétendue libération de Phnom Penh, le 7 janvier 1979, indique que les affaires de la région ont enregistré une soudaine tendance à la baisse et que l'ingérence de puissances étrangères dans les affaires de la région s'est indubitablement accrue. Aucun subterfuge ne peut dissimuler ce fait au monde, et aucune tentative visant à fomenter des troubles dans d'autres parties de la région — que ce soit le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea ou de celle entre la Thaïlande et la République démocratique populaire lao — ne pourra réussir à détourner l'attention mondiale de la cause réelle des tensions et des conflits en Asie du Sud-Est.

104. Ma délégation estime — et c'est un point de vue partagé par de nombreux pays de la région — que nous pourrions tous revenir à la voie de la paix, de la stabilité et de la coopération dans la région dès que les principes de la Charte des Nations Unies ne seront plus violés. Même si des consultations et des pourparlers ont eu lieu entre les Etats de la région, des négociations fructueuses ne peuvent être entamées que si toutes les parties respectent strictement ces principes et déploient tous leurs efforts pour que soit instauré un climat de confiance dans la région. La meilleure façon de parvenir à cet objectif est de transférer le conflit à la table de conférence et de ne pas accepter de prétendues solutions imposées par la force militaire. Entre-temps, tout retrait des forces d'occupation au Kampuchea serait bienvenu, mais devrait se faire sans conditions préalables, sans échappatoires.

105. Ayant toujours à l'esprit l'incursion armée des 23 et 24 juin en Thaïlande par les forces vietnamiennes installées au Kampuchea, un renoncement à la menace ou à l'utilisation de la force de la part de ceux qui ont agi en violation des principes de la Charte ne peut qu'aider à établir l'atmosphère de confiance qui est essentielle à l'accomplissement de progrès visant à instaurer la paix dans la région. Bien qu'elle subisse de telles violations de ses frontières de la part des forces d'occupation au Kampuchea, la Thaïlande n'est engagée dans aucune guerre dite non déclarée. S'il existe une « guerre non déclarée », elle a lieu à l'intérieur du Kampuchea lui-même et est la conséquence de l'invasion militaire et de l'occupation étrangère de ce pays malheureux.

106. D'autre part, le côté thaïlandais de la frontière est accessible aux institutions des Nations Unies ainsi qu'à leur personnel, de même qu'aux membres de la presse, qui peuvent se faire une idée de la véritable situation de leurs propres yeux.

107. A cet égard, il est encourageant de constater que les efforts déployés par la Thaïlande pour accroître la présence des membres du personnel des Nations Unies le long de la frontière ont bénéficié de l'appui de la grande majorité des Membres de l'Organisation.

108. On a évoqué devant cette assemblée la situation à la frontière entre la Thaïlande et le Laos. Malgré l'attaque non provoquée contre un navire de patrouille thaïlandais, qui a causé des pertes et a conduit à une situation de tension et à la fermeture temporaire de la frontière, le Gouvernement thaïlandais a essayé d'améliorer la situation en rouvrant les postes frontière, désamorçant ainsi une tension indésirable. Il faut également constater que, d'après les accords conclus entre la Thaïlande et le Laos pour la création des comités conjoints aux niveaux local et national en vue de résoudre les questions bilatérales pacifiquement, le recours à la force par le Laos a violé la lettre et l'esprit de ces accords.

109. Hier, le représentant de la Tchécoslovaquie a essayé d'induire en erreur l'Assemblée en faisant des allégations non fondées contre la Thaïlande, notamment en ce qui concerne la question des secours humanitaires au peuple du Kampuchea. A cet égard, ma délégation a déjà attiré l'attention de l'Assemblée sur la note du Secrétaire général figurant dans le document A/35/502, en date du 16 octobre 1980, qui prouve bien que la Thaïlande a coopéré étroitement avec les Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations humanitaires pour faciliter, sans discrimination, la fourniture et le transport d'assistance et à la frontière et via Phnom Penh et Kompong Som. Ce fait a aussi été reconnu par le Comité international de la Croix-Rouge, dans son cinquante-deuxième rapport, en date du 15 octobre 1980, qui se lit comme suit :

« ... le 13 octobre marque le premier anniversaire du vol de secours de la Croix-Rouge vers Phnom Penh. Au cours de l'année passée, un total de 714 vols ont été effectués, dont 152 sont partis de Singapour et 562 de Bangkok. Ces vols ont transporté 13 716 tonnes de denrées de secours, ce qui représente une valeur totale estimée à 13 millions de dollars. »

Par ailleurs, ce sont les forces d'occupation qui ont essayé d'utiliser les secours internationaux à des fins militaires et politiques. Ce sont elles qui ont tiré avantage de ces fournitures aux dépens de nombreux civils kampuchéens.

110. Le Gouvernement thaïlandais, quant à lui, a proposé l'établissement de zones de sécurité au Kampuchea pour assurer la sécurité des réfugiés et la distribution de l'aide internationale aux civils kampuchéens. Cette proposition a été maintenant appuyée par l'Assemblée générale, ce qui prouve la bonne foi de la Thaïlande et l'appui international dont jouit cette idée. Il appartient donc à ceux qui ont repoussé cette proposition de convaincre la communauté internationale de leur propre bonne volonté et de leurs bonnes intentions.

111. La Thaïlande n'est pas partie au conflit du Kampuchea. Le problème du Kampuchea n'est pas imputable à la Thaïlande, qui, toutefois, a été affectée négativement par l'arrivée massive des réfugiés kampuchéens et la présence d'importantes forces d'occupation au Kampuchea, dotées d'armes perfectionnées déployées sur ses frontières. Il est donc véritablement de l'intérêt de la Thaïlande d'aider à trouver une solution pacifique au problème du Kampuchea, comme le propose l'Assemblée générale dans la résolution 35/6 qu'elle a adoptée il y a deux jours, sans sacrifier les principes qui sont devenus d'autant plus importants pour les pays moins puissants dans un monde d'ores et déjà déstabilisé. Il sera avantageux aussi, à long terme, pour tous les pays de l'Asie du Sud-Est de coopérer pour trouver une solution politique au conflit kampuchéen qui, depuis 1978, a interrompu le processus de coexistence pacifique et de coopération positive entre ces pays. Ce faisant, ils apprendront à vivre et à travailler ensemble dans le cadre des normes internationales et malgré les différences de leurs systèmes sociaux et économiques, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle ère de paix, de stabilité et de coopération dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est.

112. M. THIOUNN PRASITH (Kampuchea démocratique) : Le 14 novembre 1979, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/22 à la majorité écrasante de 91 voix contre 21. Par cette résolution, l'Assemblée générale condamne l'intervention armée vietnamienne au Kampuchea et note « avec une profonde préoccupation que le conflit armé au Kampuchea s'est aggravé et menace sérieusement la paix et la stabilité de l'Asie du Sud-Est ». Au paragraphe 7 de cette résolution, elle « demande le retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Kampuchea », et au paragraphe 10, elle « décide que le peuple du Kampuchea doit avoir la possibilité de choisir démocratiquement son propre gouvernement en dehors de toute ingérence, subversion ou coercition extérieures ».

113. Le 22 octobre, l'Assemblée générale a adopté à une majorité encore plus écrasante — 97 voix contre 23 — la résolution 35/6. Par cette nouvelle résolution, l'Assemblée condamne la poursuite de l'intervention armée vietnamienne au Kampuchea et demande l'application de la résolution 34/22; au onzième alinéa du préambule, elle se déclare « convaincue que, pour établir une paix durable et la stabilité dans l'Asie du Sud-

Est, il faut trouver d'urgence une solution politique d'ensemble au problème kampuchéen, qui assure la souveraineté et l'indépendance du Kampuchea et le droit du peuple kampuchéen de déterminer son avenir, en dehors de toute ingérence extérieure ».

114. Ces deux résolutions ont été votées par tous les pays de l'Asie du Sud-Est, du Pacifique et d'Asie, à l'exception de deux : la République socialiste du Viet Nam et la République démocratique populaire lao.

115. Ces deux résolutions soulignent clairement que depuis deux ans la paix et la stabilité ont été détruites en Asie du Sud-Est par l'invasion et l'occupation du Kampuchea par les forces vietnamiennes et que seul le retrait total des forces vietnamiennes du Kampuchea permet de rétablir la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est et, partant, d'instaurer entre les pays de la région une coopération fructueuse basée sur l'égalité, le respect mutuel et les intérêts réciproques.

116. En avril 1975, tous les peuples et pays de la région de l'Asie du Sud-Est ont commencé à nourrir l'espoir légitime de vivre enfin en paix et en sécurité afin de mobiliser toutes leurs forces morales et matérielles, toutes leurs ressources nationales pour une vie meilleure et le progrès social. Le peuple du Kampuchea, qui venait de sortir d'une longue guerre de libération nationale, espérait pouvoir bâtir enfin un Kampuchea indépendant, uni, pacifique, démocratique, neutre et non aligné, dans son intégrité territoriale. Il pensait pouvoir vivre en bon voisinage avec tous ses voisins et établir une étroite coopération avec eux, sur la base du respect mutuel, de l'égalité et des intérêts réciproques.

117. Malheureusement ce rêve fut de très courte durée. Dès le début de juin 1975, les troupes vietnamiennes envahirent, occupèrent notre île de Koh Wai et refusèrent de se retirer totalement des vastes sanctuaires qu'elles occupaient depuis 1965 à l'intérieur du territoire du Kampuchea. Depuis cette date, les autorités d'Hanoi ont déployé tous leurs efforts pour renverser le gouvernement légal et légitime du Kampuchea démocratique et le remplacer par un régime fantoche qui accepterait que le Kampuchea soit absorbé dans la « Fédération indochinoise » vietnamienne, sans éveiller l'attention mondiale, comme elles ont réussi à le faire avec le Laos par le prétendu « traité d'amitié et de coopération » du 18 juillet 1977. Pour atteindre cet objectif de « Fédération indochinoise » vietnamienne fixé depuis 1930 par le parti communiste indochinois — tel était le nom du parti communiste vietnamien en ce temps-là —, elles ont combiné leurs provocations militaires à la frontière et le refus obstiné de retirer toutes leurs troupes du territoire du Kampuchea avec les actes de sabotage, de sape et de subversion, les tentatives d'assassinat des dirigeants du Kampuchea démocratique et de coups d'Etat. L'invasion vietnamienne du Kampuchea démocratique en décembre 1977, qui fut défaite le 6 janvier 1978, et la présente invasion vietnamienne depuis le 25 décembre 1978 ne sont que le résultat des échecs successifs de tous ces actes de déstabilisation perpétrés par les autorités d'Hanoi pour renverser le Gouvernement du Kampuchea démocratique. Le document A/35/485-S/14194, en date du 25 septembre 1980, donne d'autres détails

sur ce « demi-siècle de visées expansionnistes et annexionnistes d'Hanoi ».

118. La brève chronologie que je viens de donner montre avec quelle ténacité les autorités d'Hanoi poursuivaient leur stratégie de « Fédération indochinoise » qui doit leur servir de tremplin pour leur expansion régionale sur toute l'Asie du Sud-Est. Elle met en évidence que l'invasion vietnamienne du Kampuchea est la seule et véritable cause profonde de la situation explosive actuelle dans l'Asie du Sud-Est où il n'y a plus ni paix ni stabilité et où toute coopération est impossible. C'est cette ambition des dirigeants vietnamiens qui empêche les pays de la région d'instaurer une zone de paix, de liberté et de neutralité. Aussi cette ambition expansionniste régionale d'Hanoi a-t-elle été condamnée par tous les peuples et pays épris de paix et de justice, Membres de notre organisation mondiale, au cours des débats devant le Conseil de sécurité en janvier, février et mars 1979, au cours de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale et au cours de la présente session. Les débats sur les pouvoirs de la délégation du Kampuchea démocratique à l'ONU et sur la situation au Kampuchea durant toute la semaine dernière et les votes massifs qui sont intervenus après ces débats sont sans équivoque. Ils ont montré clairement les réalités suivantes.

119. Premièrement, la cause profonde de la guerre d'agression et de génocide menée par les autorités d'Hanoi contre le Kampuchea démocratique réside dans leur ambition expansionniste d'absorber le Kampuchea à travers la « Fédération indochinoise » vietnamienne contre la volonté inébranlable du peuple du Kampuchea et de ses dirigeants de bâtir un Kampuchea véritablement indépendant, uni, pacifique, neutre et non aligné, dans son intégrité territoriale.

120. Deuxièmement, cette ambition expansionniste vietnamienne ne se limite pas à la « Fédération indochinoise » vietnamienne mais s'étend à toute l'Asie du Sud-Est. En effet, d'abord cette « Fédération indochinoise » vietnamienne ne s'arrête pas à l'absorption du Kampuchea et du Laos, mais elle doit englober aussi 16 provinces de l'est et du nord-est de la Thaïlande.

121. Par ailleurs, cette « Fédération indochinoise » vietnamienne doit servir de tremplin à l'expansion vietnamienne dans toute l'Asie du Sud-Est. Les pays membres du mouvement non aligné se rappellent encore les violentes diatribes de la délégation vietnamienne à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo en août 1976, pour s'opposer à la proposition de la Malaisie d'inclure dans la déclaration finale le soutien de la Conférence à la Déclaration de Kuala Lumpur sur la notion de zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est. L'on se rappelle également les violentes critiques et les insultes proférées par Hanoi contre tous les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et notamment contre la Thaïlande, avec laquelle le Kampuchea démocratique a rétabli les relations diplomatiques dès octobre 1975. Les expansionnistes vietnamiens n'ont commencé à mettre une sourdine à cette hostilité ouverte que vers le milieu de 1978 pour masquer leurs préparatifs d'invasion du Kampuchea démocratique.

Fidèles à leur tactique du bâton et de la carotte et à leur nature « bouche de miel, cœur de fiel », ils alternent la diplomatie du sourire avec les actes d'agression.

122. Personne n'a en effet oublié que l'invasion du Kampuchea démocratique a été lancée trois mois après les assurances données par le premier ministre vietnamien Pham Van Dong à tous les pays de l'Association que la République socialiste du Viet Nam respecterait l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats voisins. Personne n'a oublié non plus que les troupes vietnamiennes d'occupation au Kampuchea ont envahi le territoire thaïlandais et tué des Thaïlandais en juin dernier, seulement quelques semaines après que le ministre vietnamien des affaires étrangères eut donné solennellement l'assurance à la Thaïlande que la République socialiste du Viet Nam respecterait toujours son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Cette agression vietnamienne augure de la prochaine étape de l'expansionnisme vietnamien s'il arrivait à assouvir sa première ambition de « Fédération indochinoise ». En effet, les expansionnistes vietnamiens d'Hanoi n'ont jamais caché, avant leur invasion du Kampuchea démocratique — et les faits l'ont toujours démontré —, que le Viet Nam ambitionnait de jouer aux grandes puissances dans l'Asie du Sud-Est, sous le couvert d'une prétendue « mission salvatrice » qu'il se doit de remplir au nom de « l'internationalisme prolétarien » en tant que « bastion avancé » d'un « socialisme » en lutte contre les forces qu'il qualifie, pour les besoins de sa cause expansionniste, d'« impérialistes » ou de « réactionnaires », représentées par tous les autres pays de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie.

123. Troisièmement, il est clair pour tous que les autorités d'Hanoi ne peuvent et ne pourront jamais réaliser leur ambition expansionniste régionale sans l'aide active et puissante de la grande puissance expansionniste mondiale. Au Kampuchea, il est de notoriété publique que les forces vietnamiennes ne peuvent poursuivre l'occupation du pays et leurs crimes contre le peuple du Kampuchea que grâce à l'aide énorme de cette grande puissance expansionniste, qui s'élève à plus de 3 millions de dollars des Etats-Unis par jour.

124. En échange de cet appui total de la grande puissance expansionniste à leur « Fédération indochinoise », les autorités d'Hanoi lui ont payé n'importe quel prix. Si auparavant on pouvait nourrir quelques illusions sur les termes de cet échange, aujourd'hui le doute n'est plus permis, notamment depuis l'adhésion du Viet Nam au Conseil d'assistance économique mutuelle, en juin 1978, et la signature, le 3 novembre 1978, du traité militaire soviéto-vietnamien connu sous le nom de « Traité d'amitié et de coopération » qui consacre en fait l'entrée du Viet Nam au Traité de Varsovie. Par ailleurs, l'ouverture de toutes les bases militaires vietnamiennes, navales et aériennes, dont celles de Da Nang et de Cam Ranh, à la grande puissance expansionniste ne fait que confirmer la dépendance totale du Viet Nam à cette dernière et le lien indissoluble entre l'expansionnisme régional vietnamien et l'expansionnisme global.

125. Enfin, lorsque les forces vietnamiennes, puissamment soutenues et ravitaillées en matériel et en conseil-

lers par la grande puissance expansionniste, envahissaient le Kampuchea démocratique, certains pensaient que c'était un conflit bilatéral entre deux pays voisins, sans incidence régionale ou mondiale. Il a fallu l'invasion de l'Afghanistan, faite sous des prétextes identiques et dans des circonstances fort semblables, pour que l'on comprenne les liens indissolubles entre cet expansionnisme régional et cet expansionnisme global, ainsi que le danger de cette stratégie expansionniste dans toute son étendue.

126. Mais, dans leur poussée en Asie du Sud-Est, les expansionnistes butent actuellement contre un obstacle infranchissable : la lutte résolue du peuple du Kampuchea, sous la direction du Front de grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea et du Gouvernement du Kampuchea démocratique, déterminés à défendre la survie de la nation et du peuple du Kampuchea, leur entité nationale, leur droit à l'existence en tant qu'Etat indépendant, souverain, neutre et non aligné, leur droit à la libre détermination de leur destinée. Cette lutte constitue donc un maillon clef du front international anti-expansionniste pour la défense de la paix mondiale.

127. Les expansionnistes se heurtent également à l'opposition grandissante des peuples du Viet Nam, et du Laos même, où les conditions de vie empirent de jour en jour, où malgré l'intensification des répressions les résistances armées s'organisent et se développent et où les dissensions au sein des cliques de dirigeants s'accroissent. Ils se heurtent également à la détermination de tous les peuples et pays de l'Asie du Sud-Est de défendre leur indépendance et leur liberté et de soutenir la juste lutte du peuple du Kampuchea, quelles que soient les pressions et menaces dont ils sont l'objet de la part des expansionnistes. Cette solidarité des peuples et des pays de la région avec notre lutte revêt une importance stratégique pour l'avenir de l'Asie du Sud-Est. Il est aujourd'hui démontré que, unis et solidaires dans leur noble objectif d'établir une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est, les pays de l'Association, en tant que nouvelle force politique et économique montante dans le monde, ont apporté une contribution de poids à la cause de l'indépendance nationale, de la paix et de la sécurité internationales.

128. D'aucuns se demandent pourquoi les expansionnistes régionaux vietnamiens ont poussé leur cynisme au point de faire inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale le point intitulé « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est », et cela en sachant parfaitement que ce sont eux-mêmes qui, par leur invasion du Kampuchea, ont détruit la paix et la stabilité et empêchent toute coopération dans la région. La réponse est claire : c'est pour essayer de se dégager de leur impasse militaire et politique au Kampuchea même et aussi de leur isolement quasi total sur le plan international. Ce que recherchent les autorités d'Hanoi, c'est un Munich en Asie du Sud-Est et la reconnaissance internationale *de facto* du fait accompli, à savoir l'absorption du Kampuchea par le Viet Nam et l'établissement de la « Fédération indochinoise » vietnamienne, ce qui leur donnera le répit nécessaire à la

consolidation de leurs forces en vue d'une nouvelle poussée dans la région au moment favorable.

129. Dans son intervention du 15 octobre [36^e séance], le représentant des expansionnistes vietnamiens n'a pas hésité à menacer d'étendre la guerre d'expansion vietnamienne à toute la région, avec toutes les conséquences conduisant à une troisième conflagration mondiale si les pays de l'Asie du Sud-Est et les autres pays du monde ne veulent pas accepter le fait accompli vietnamien au Kampuchea. Ce discours a le mérite de montrer que les autorités d'Hanoi demeurent les plus fervents adeptes de la loi de la jungle et qu'elles continuent de manifester le plus grand mépris à l'égard de la communauté internationale et de tous les pays et peuples épris de paix et de justice.

130. En fait, l'inscription du point 119 de l'ordre du jour n'est qu'une des manœuvres de mystification et de diversion qui vise : premièrement, à rendre obsolète la résolution 34/22 de l'Assemblée générale, par laquelle notre organisation demande au Viet Nam de cesser immédiatement sa guerre d'agression au Kampuchea, de retirer toutes ses forces armées du Kampuchea et de laisser le peuple du Kampuchea libre de décider lui-même de sa propre destinée, sans aucune ingérence extérieure; deuxièmement, à neutraliser la résolution 35/6, qui réaffirme la nécessité pour le Viet Nam d'exécuter la résolution 34/22, adoptée le 22 octobre par une majorité écrasante de 97 voix contre 23; troisièmement, à faire accepter le fait accompli vietnamien au Kampuchea et légaliser la guerre d'agression par les Nations Unies, ce qui les amènerait à violer leur propre Charte dont elles sont garantes, fait qui serait sans précédent dans l'histoire de notre organisation; quatrièmement, à faire reconnaître aussi par les Nations Unies l'existence de la prétendue Fédération indochinoise vietnamienne et la suzeraineté du Viet Nam sur le Laos et le Kampuchea, deux Etats Membres de l'ONU et du mouvement de non-alignement; cinquièmement, à détourner l'attention de la communauté internationale de la guerre d'agression et de génocide du Viet Nam au Kampuchea, afin de faire oublier que cette guerre est la seule et unique cause de la tension grave qui menace actuellement la paix, la sécurité et la coopération en Asie du Sud-Est, comme le soulignent les résolutions 34/22 et 35/6; sixièmement, à présenter enfin le Viet Nam comme l'apôtre de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la région et à rejeter par conséquent sur les autres pays épris de paix, de justice et d'indépendance la responsabilité du conflit au Kampuchea et de la tension en Asie du Sud-Est.

131. En raison des conséquences graves que cela pourrait représenter pour notre organisation, pour la paix et la sécurité internationales, comme pour l'indépendance et la survie du peuple du Kampuchea, qu'il nous soit permis d'inviter tous les pays épris de paix et de justice, Membres de notre organisation, à déjouer cette sordide manœuvre vietnamienne et à y mettre un terme.

132. En même temps, nous les invitons à exiger des autorités d'Hanoi qu'elles appliquent les résolutions 34/22 et 35/6 qui sont d'importantes contributions pour mettre fin à la guerre du Kampuchea et pour restaurer la

paix, la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est et dans le monde.

133. M. RÁCZ (Hongrie) : La délégation hongroise voudrait exprimer sa ferme conviction que la recherche d'un projet acceptable à tout le monde sur la question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est, dont nous avons demandé, avec plusieurs autres pays, l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, est une nécessité impérieuse non seulement pour les pays situés dans la région, mais aussi pour toute la communauté internationale.

134. Ce qui nous animait, lorsque nous nous sommes joints à cette initiative, c'était notre conviction profonde que l'importance de la région de l'Asie du Sud-Est va bien au-delà des frontières de cette zone géographique, qu'elle a, dans les circonstances présentes, des implications directes sur l'évolution de la situation mondiale et qu'elle est donc intimement liée au maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est cette dernière considération qui nous a conduits à demander à l'Organisation des Nations Unies de se saisir de la question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est.

135. Comme son titre l'indique, cette question, si on l'aborde du point de vue de son objectif principal, ne devrait pas receler de grandes divergences parmi les Etats Membres de l'ONU et aurait dû, soit dit en passant, susciter davantage d'intérêt de la part des Etats Membres. Tous, nous en sommes convaincus, devraient être inspirés du désir ardent d'instaurer la paix, la stabilité et la coopération entre tous les Etats de cette région qui a tant souffert pendant les décennies écoulées.

136. Nous sommes tous bien conscients du fait qu'il s'agit là de pays qui, pendant que le reste du monde savourait la paix retrouvée et bénéficiait de ses fruits plus de trois décennies durant, n'ont connu que des guerres, des destructions, humaines et matérielles, de pays qui sont en voie de développement et ont, par conséquent, désespérément besoin d'orienter leurs richesses naturelles et leurs ressources humaines vers l'édification pacifique de leurs sociétés.

137. Cependant, des différences surgissent et parfois des résistances obstinées apparaissent dès qu'on aborde la question des modalités pour parvenir à cette fin. Il serait, je crois, prétentieux de donner l'impression que notre organisation, à elle seule, serait en mesure de prescrire le traitement qui s'impose pour guérir les pays de l'Asie du Sud-Est de la maladie qui les ronge depuis bien longtemps. Certes, l'apport de l'Organisation des Nations Unies est indispensable, mais elle ne peut pas se substituer aux parties directement concernées, car le consentement et la participation active des protagonistes aux différends, aux questions litigieuses et aux conflits, quels qu'ils soient et où qu'ils aient lieu, est la condition *sine qua non* d'un règlement durable, faute de quoi l'organisation mondiale ne saurait remplir son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

138. Et c'est justement dans cette optique que se situe la fonction importante de l'ONU, qui est d'appuyer les contacts et les rapports qui se nouent entre pays de la

région afin qu'un dialogue constructif puisse s'établir et s'approfondir entre eux au sujet de la solution des problèmes en suspens. Les débats dans cette enceinte, ces derniers jours, ont été, si rien d'autre, une indication de la difficulté et de la complexité de la tâche à laquelle nous devons nous atteler. Quant à ma délégation, elle doit admettre malheureusement que les récentes actions entreprises dans ce domaine à l'Organisation des Nations Unies ne sont guère susceptibles de promouvoir une solution adéquate.

139. Par ailleurs, nous constatons avec satisfaction, en nous en félicitant, les premiers pas faits dans cette direction et qui ont récemment permis, sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies, de procéder à des prises de contact entre parties intéressées.

140. J'ai déjà mentionné que, dans la recherche des solutions aux problèmes de l'Asie du Sud-Est, on constate des différences d'approche et d'évaluation. A cet égard, nous avons écouté avec intérêt l'intervention d'hier du représentant du Viet Nam [44^e séance], dont le contenu a clairement témoigné du désir sincère de ce pays de résoudre les problèmes qui affectent la région, conjointement avec les Etats qui la composent. Nous avons également pris connaissance du document distribué par la délégation vietnamienne, qui contient une chronologie des événements en Asie du Sud-Est et les différentes propositions constructives émanant des pays indochinois pour régler les problèmes de la région. Il ressort aussi de la déclaration vietnamienne d'hier que nul ne se fait d'illusions quant à une solution rapide de ces questions. Une telle solution présupposerait avant tout la cessation d'immixtions étrangères dans les affaires de la région de la part de certaines puissances du continent et d'outre-mer, ce qui dégagerait la voie pour une meilleure compréhension de la situation et une prise en compte raisonnable des intérêts des uns et des autres.

141. Les propositions qui ont été formulées à cet effet par les trois pays indochinois à Vientiane sont restées, jusqu'à présent du moins, sans réponse favorable et n'ont pas entraîné la réaction qu'elles auraient méritée. Mais nous voulons être confiants que les Etats auxquels ces propositions ont été adressées, c'est-à-dire les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, comprendront tôt ou tard l'utilité et la signification de cette initiative indochinoise qui, de toute évidence, est sincère et a pour but de rétablir des rapports normaux de bon voisinage entre les pays de la région et n'a rien à voir avec une prétendue campagne de publicité, comme on essaie de le faire croire.

142. Nous regrettons que certains essaient de réduire la question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est au problème du Kampuchea, car cette voie, comme nous l'avons déjà affirmé maintes fois, ne nous conduirait pas à des résultats souhaités et serait susceptible de réinstaller une atmosphère d'accusations et de confrontations et d'entraîner ce genre de déclarations catégoriques qui sont loin de refléter la situation réelle. Ceux qui tentent de pousser nos délibérations dans une telle direction assumeront aussi la responsabilité de l'échec des efforts en vue de créer un climat sain et propice au règlement de tous les problèmes de la région.

143. Après tant d'années de luttes et de souffrances, il serait pourtant contraire à la raison de supposer que les pays de la région de l'Asie du Sud-Est n'aspirent pas à la paix et à la tranquillité. Les divergences de vues, les difficultés et le long chemin qui reste à parcourir ne doivent en aucun cas nous décourager dans l'effort soutenu qui doit être déployé pour encourager une progression vers ces objectifs, qui sont partagés par la communauté internationale.

144. Nous sommes pour le renforcement du dialogue, pour la tenue de négociations, pour l'extension des contacts entre les pays de cette partie du monde, pour la manifestation la plus large d'une volonté politique d'approfondir les liens entre pays et peuples que tout — la culture, l'histoire, la géographie et les intérêts vitaux — rapproche on ne peut plus et condamne à vivre ensemble et à s'entendre. C'est cela qui doit constituer un premier pas sur le chemin conduisant à une atmosphère de confiance et à l'établissement d'une zone de paix dans la région.

145. La tâche des autres Etats, petits ou grands, proches ou lointains, consisterait à ne pas entraver, mais, au contraire, à encourager ce processus et à apporter leurs contributions afin que la communauté internationale puisse enfin se débarrasser des tensions et des crises, des menaces d'interventions et d'ingérences, de recours à la force et de guerres dévastatrices dont la région a été plus d'une fois le théâtre sanglant. Quant à notre organisation internationale, elle devrait soutenir ce processus de paix par les moyens et méthodes qui lui sont propres, et, avec l'accord de tous, aider les parties concernées à trouver un langage commun et un terrain d'entente et à créer des conditions de coexistence harmonieuse, dans l'intérêt de leurs propres peuples, certes, mais aussi du monde entier.

146. Pour ma délégation, il en découle que nous devons mettre l'accent précisément sur ce qui nous lie et non pas sur ce qui nous désunit. Nous avons besoin d'un point de départ orienté vers l'avenir et indiquant une issue à l'imbroglio dans lequel se trouve la région de l'Asie du Sud-Est, qui, sans chercher une confrontation futile, insisterait sur la nécessité d'explorer tout ce qu'il y a de commun dans les approches, attitudes et conceptions des pays de la région pour pouvoir aller de l'avant. Ces éléments pourraient, à notre sens, constituer la base d'un processus dynamique allant vers la création de cette zone de paix, de stabilité et de coopération tant souhaitée. Ma délégation est prête à apporter son soutien actif à de tels efforts.

147. M. de FIGUEIREDO (Angola) [*interprétation de l'anglais*] : La paix en Asie du Sud-Est a disparu lorsqu'est arrivé l'impérialisme occidental, qui a détruit l'équilibre politique, social et économique délicat qui avait existé dans la région pendant des siècles. Je ne veux pas dire qu'il n'y avait pas eu de conflits. Oui, il y a eu des guerres et des escarmouches, dont le résultat a été l'ascendance politique de tel ou tel groupe ou de tel ou tel pays. Mais jamais dans l'histoire l'Asie du Sud-Est n'a connu la destruction de son système politique, la dévastation de son économie, l'incendie de ses sites, le massacre de sa population, la défoliation de ses forêts,

l'empoisonnement de ses rivières, le bombardement de ses temples, le gaspillage de ses sols, comme ce fut le cas lorsque le colonialisme et l'impérialisme occidentaux ont fait une percée dans la région et ont décidé d'y rester.

148. Les peuples de l'Asie du Sud-Est ont mené une lutte longue et ardue contre les envahisseurs impérialistes et leurs laquais locaux. Mais le coup décisif a été porté à l'impérialisme par le peuple héroïque et courageux du Viet Nam, qui a sacrifié des générations de fils et de filles pour bouter les impérialistes hors de ses terres et pour réclamer son héritage indivisé et sa souveraineté. Il y a une génération entière de jeunes dont les corps ont été dévastés par le napalm; il y a de vastes portions de terrains semés de cratères et rendus incultivables. La guerre imposée au peuple du Viet Nam a volé la jeunesse irremplaçable de nombreuses générations. Mais elle les a forgés dans l'acier et elle a produit un glaive de combat, une nation entière fondée en une force unique pour combattre l'impérialisme et reconstruire son pays ravagé par la guerre, conformément aux principes révolutionnaires de justice et de socialisme.

149. Malheureusement, le Viet Nam n'a pas été le seul pays à souffrir des tribulations d'une présence impérialiste. De nombreux pays voisins ont été obligés de se joindre à la mêlée pour servir les fins impérialistes. L'économie du Kampuchea a été détruite, son système séculaire d'irrigation a été bombardé et la voie a été pavée pour que la clique fasciste de Pol Pot-Ieng Sary prenne le pouvoir. Bien que les forces impérialistes occidentales n'aient jamais aimé la clique, comme elles l'affirment maintenant, elles l'ont tolérée. Mais le peuple du Kampuchea — ceux qui ont été témoins du génocide, de la dépopulation forcée et brutale des centres urbains, de l'emprisonnement de centaines de milliers de personnes —, lorsqu'il n'a plus été capable de tolérer la situation, a, dirigé par le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea, sous l'égide du camarade Heng Samrin, renversé la clique de Pol Pot. Aujourd'hui, le gouvernement légitime du Kampuchea est harcelé par les mêmes forces impérialistes qui ont empêché que s'instaurent la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est. Leur appui à la clique de Pol Pot montre bien quelle est leur position à l'égard des droits de l'homme et c'est une condamnation du système même qu'elles

représentent. Ni le meurtre, ni le verdict qu'il reçoit ne peuvent être sélectifs.

150. La paix, la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est sont vitales pour la paix et la sécurité internationales. Il est regrettable que la guerre ne puisse être contenue. Il est également regrettable que la paix ne soit pas contagieuse. Cela étant, il importe donc que les nations du tiers monde, qu'elles se trouvent en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient ou en Afrique australe, vivent ensemble dans une atmosphère de paix et de coopération régionale.

151. Il y a beaucoup de points qui traitent de questions régionales. Nous remarquons que lorsqu'il s'agit d'un point qui touche les intérêts de l'impérialisme et des forces réactionnaires, on le présente comme servant les intérêts de la paix. Mais lorsqu'il contient la promesse d'une coopération et d'une paix authentiques, il est rejeté d'emblée s'il n'a pas l'aval des intérêts impérialistes ou de leurs alliés régionaux.

152. Il y a beaucoup de problèmes urgents en Asie du Sud-Est aujourd'hui qui ne pourront être résolus que grâce aux négociations, à la discussion et au débat. Il y a le plus grand besoin d'aliments, d'abris, de remèdes, de livres. Il faut coopérer régionalement sur la question des réfugiés et autres personnes déplacées. Il faut que les gouvernements s'attaquent aux problèmes communs qui touchent deux pays ou davantage. Il faut instaurer une coopération sociale et économique, d'où l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la trente-cinquième session. Mais la cause de la stabilité et de la coopération régionale ne sera pas servie si des pays donnés sont la cible d'attaques diplomatiques et politiques. Cette politique sert des maîtres distants et non des amis et des voisins.

153. La République populaire d'Angola, dirigée par le Comité central du parti des travailleurs MPLA³, appuie toutes les initiatives authentiques en vue d'instaurer la paix, la stabilité et la coopération régionale dans toutes les parties du tiers monde.

154. Jusqu'à la victoire finale, *a luta continua*.

La séance est levée à 13 h 5.

³ Movimento Popular de Libertação de Angola.